

Ce document présente quelques notions de base sur le système politique suisse. Il servira à tous ceux qui veulent rafraîchir leurs connaissances sur le sujet et sera particulièrement utile pour les postulants à la naturalisation. Les informations qui y sont présentées et les sites internet qui y sont mentionnés leur offrent un bon point de départ dans l'acquisition des connaissances politiques dont ils auront besoin pour acquérir la nationalité suisse.

Une table des matières interactive vous permet de vous déplacer comme bon vous semble dans le document en fonction de vos intérêts.

## Table des matières

1. NOTIONS DE BASE .....	2
1) Droits politiques.....	2
2) Partis.....	2
3) Système majoritaire – système proportionnel.....	3
4) La séparation des pouvoirs .....	3
5) Fédéralisme .....	3
6) Tableau récapitulatif des différents niveaux de pouvoir .....	4
2. COMMUNE DE CHIPPIIS .....	5
3. CANTON DU VALAIS.....	6
4. CONFÉDÉRATION SUISSE.....	7

# A. LE SYSTÈME POLITIQUE SUISSE

## 1. NOTIONS DE BASE

### 1) Droits politiques

En Suisse, les citoyens dès l'âge de 18 ans ont le droit de voter, d'élire et de se présenter à des élections.

Ils ont également le droit d'initiative et de référendum :

-Le droit d'initiative permet aux citoyens de proposer une modification de la Constitution.

-Le droit de référendum permet aux citoyens de demander une votation sur une décision prise par le parlement.

### 2) Partis

De la droite vers la gauche, les principaux partis suisses sont :

	L'union démocratique du centre	UDC	<a href="http://www.udc.ch/">http://www.udc.ch/</a>
	Le parti libéral radical	PLR	<a href="http://www.plr.ch/">http://www.plr.ch/</a>
	Le parti démocrate chrétien	PDC	<a href="http://www.pdc.ch/">http://www.pdc.ch/</a>
	Le parti des verts	Verts	<a href="http://www.verts.ch/">http://www.verts.ch/</a>
	Le parti socialiste	PS	<a href="https://www.spps.ch/fr">https://www.spps.ch/fr</a>

### 3) Système majoritaire – système proportionnel

Au système majoritaire, le candidat qui a le plus de suffrages (voix) est élu.

Dans le système proportionnel, on tient compte de la force des partis. Chaque parti obtient un nombre de sièges proportionnel aux suffrages reçus. Ensuite, on détermine quels candidats occuperont ces sièges en fonction des suffrages qu'ils ont reçus. (Par exemple, le parti x obtient 1 siège, le candidat le mieux élu de ce parti aura le siège. Le parti z obtient 5 sièges, les 5 premiers candidats du parti z seront élus.)

Ce système permet aux petits partis d'avoir des élus.

### 4) La séparation des pouvoirs

En démocratie, on sépare en trois le pouvoir politique :

- Le pouvoir législatif qui décide des lois, c'est le pouvoir détenu par les parlements.
- Le pouvoir exécutif qui gouverne selon ces lois, c'est le pouvoir détenu par les gouvernements.
- Le pouvoir judiciaire qui fait respecter ces lois par la population, c'est le pouvoir des tribunaux.

### 5) Fédéralisme

La Suisse est un Etat fédéral. Ceci veut dire que le pouvoir politique y est réparti entre la Confédération, les cantons et les communes.

La répartition des tâches se fait en fonction du principe de subsidiarité. Selon ce principe, la commune gère tout ce qui peut l'être au niveau communal, le canton s'occupe des tâches que la commune ne peut pas assumer et la Confédération prend en charge ce que le canton ne peut pas faire (par exemple, c'est la Confédération qui s'occupe de la politique extérieure suisse, des douanes, de la monnaie...).

La Suisse compte quatre langues nationales, 26 cantons, une grande diversité géographique ... Le fédéralisme permet d'assurer la cohésion nationale tout en préservant cette diversité.

## 6) Tableau récapitulatif des différents niveaux de pouvoir

Grâce à ce qui précède, on comprend que le pouvoir politique est réparti entre les communes, les cantons et la Confédération. A chacun de ces trois niveaux, on retrouve la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) :






	Pouvoir exécutif (gouvernement)	Pouvoir législatif (parlement)	Pouvoir judiciaire
COMMUNE CHIPPIS	Conseil communal 5 conseillers	Assemblée primaire tous les citoyens	Juge de commune
CANTON VALAIS	Conseil d'État 5 conseillers	Grand Conseil 130 députés	Tribunal cantonal
CONFÉDÉRATION	Conseil fédéral 7 conseillers	Assemblée fédérale : Conseil national 200 membres Conseil des États 46 membres	Tribunal fédéral

Ceux qui désirent une information plus détaillée sur le système politique suisse peuvent consulter la brochure « La confédération en bref » éditée par la chancellerie fédérale et disponible sur le site de la confédération suisse.

## 2. COMMUNE DE CHIPPIS



### CONSEIL COMMUNAL :

	Olivier Perruchoud (PS)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présidence</li><li>• Administration et tourisme</li><li>• Environnement, énergies et constructions</li></ul>
	David Rey (PDC)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vice-présidence</li><li>• Santé, social et chômage</li><li>• Sécurité publique, feu et PC</li></ul>
	Fabien Aymon (PLR)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bâtiments et infrastructures</li><li>• Travaux publics</li></ul>
	Martine PerruchoudMaury (PS)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Culture, loisirs et sports</li><li>• Enseignement, jeunesse, formation et AIPEA</li></ul>
	Philippe Siggen (PDC)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agriculture, bourgeoisie et culte</li><li>• Finances, impôts, industrie et commerces</li></ul>

### ASSEMBLEE PRIMAIRE

Elle est convoquée deux fois par année et tous les citoyens peuvent participer aux décisions qui y sont prises.

### JUGE ET VICE-JUGE

François Vogel : juge

Corinne Amacker : vice-juge

### 3. CANTON DU VALAIS



#### CONSEIL D'ETAT :



Roberto Schmidt  
Département des finances et de  
l'énergie  
CSPO (Parti chrétien-social du Haut-  
Valais)



Esther Waeber-Kalbermatten  
Département de la santé, des affaires  
sociales et de la culture  
Parti socialiste



Christophe Darbellay  
Département de l'économie et de la  
formation  
Parti démocrate-chrétien



Frédéric Favre  
Département de la sécurité, des  
institutions et du sport  
Parti libéral-radical



Jacques Melly  
Département de la mobilité, du  
territoire et de l'environnement  
Parti démocrate-chrétien

#### GRAND CONSEIL :

- 130 députés et 130 députés suppléants  
en Valais
- 17 députés et 17 députés suppléants de  
notre district (Sierre)
- 1 députée suppléante de Chippis :  
Carole Basili (PDC)



## 4. CONFÉDÉRATION SUISSE



### CONSEIL FEDERAL :

#### **Alain Berset (PS/FR)**

Département fédéral de l'intérieur.

#### **Ignazio Cassis (PLR/TS)**

Département fédéral des affaires étrangères.

#### **Karin Keller-Sutter (PLR/SG)**

Département fédéral de justice et police

#### **Guy Parmelin (UDC/VD)**

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

#### **Viola Amherd (PDC/VS)**

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

#### **Simonetta Sommaruga (PS/BE)**

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

#### **Ueli Maurer (UDC/ZH)**

Département fédéral des finances

**Conseil National** : Il représente le peuple et compte 200 membres dont 7 pour le Valais.

**Conseil des Etats** : Il représente les cantons et compte 46 membres dont deux pour le Valais.